

Recueil des actes administratifs

■ n° 553

13 octobre 2025

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2025-563 du 9 octobre 2025 relatif à la composition du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs de La Rochelle Université dans la configuration doublement paritaire

Arrêté n° 2025-567 du 1er septembre 2025 fixant le calendrier des épreuves d'admission à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnel d'avocats organisé par La Rochelle Université au titre de la session 2025

Arrêté n° 2025-569 du 28 septembre 2025 portant nomination aux fonctions de chargé de mission « Liaison secondaire-supérieur » (Christine Motillon)

Arrêté n° 2025-570 du 23 septembre 2025 portant nomination aux fonctions de chargé de mission « Accompagnement des stages à l'étranger » (Martial Safar)

**Arrêté n° 2025-563 du 9 octobre 2025 relatif à la
composition du conseil académique en formation
restreinte aux enseignants-chercheurs de La Rochelle
Université dans la configuration doublement paritaire**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-6-1 et L952-6,
Vu le décret n° 2014-780 du 7 juillet 2014 relatif à la composition de la formation restreinte du conseil académique des universités,
Vu la proposition du 16 septembre 2025 du Président de La Rochelle Université relative à la composition doublement paritaire du conseil académique réuni en formation restreinte,
Considérant l'absence de proposition alternative à la proposition du président de l'université,

ARRÊTE

Article 1

La composition du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, dans sa configuration doublement paritaire compétente pour l'examen des questions individuelles relatives à la carrière des enseignants-chercheurs autres que les professeurs des universités, est la suivante :

14 professeurs des universités (6 femmes - 8 hommes)	14 maîtres de conférences (8 femmes – 6 hommes)
- BLANCHARD Gérard (PR– Président) - ARNAUDIN Ingrid (PR élue à la CR) - BERTET Karell (PR élue à la CR) - BUSTAMANTE Paco (PR élu à la CFVU) - CAROZZA Jean-Michel (PR élu à la CFVU) - CHANTRAINE-BRAILLON Cécile (PR élue à la CR) - GAUGUE Alain (PR élu à la CR) - LABARDIN Pierre (PR élu à la CR) - LALLEMENT Jeanne (PR élue à la CFVU) - LARONDE-CLERAC Céline (PR élue à la CR) - MANSON Stéphane (PR élu à la CFVU) - MARNOT Bruno (PR élu à la CR) - PEDRAZA-DIAZ Fernando (PR élu à la CR) - THIERY Valérie (PR élue à la CFVU)	- BLONDY Caroline (MCF élue à la CFVU) - BOISSONNET Germain (MCF élu à la CR) - BORDENAVE-JUCHEREAU Stéphanie (MCF élue à la CFVU) - BRASSOUS Laurent (MCF élu à la CR) - CHEREL-RIQUIER Evelyne (MCF élue à la CR) - DEJEAN Sylvain (MCF élu à la CR) - EUZEBY Florence (MCF élue à la CR) - FLORES-LONJOU Magalie (MCF élue à la CR) - GRENIÉ Michel (MCF élu à la CFVU) - KOHLHAUER Elsa (MCF élue à la CFVU) - REZZOUG Sid-Ahmed (MCF élu à la CR) - SIDERE Nicolas (MCF élu à la CR) - SIMONNEAU Dorothée (MCF élue à la CR) - THOMASSET Laurence (MCF élue à la CFVU)
Total des membres : 28 (14 femmes – 14 hommes)	

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 9 octobre 2025.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2025-567 du 1^{er} septembre 2025 fixant le calendrier
des épreuves d'admission à l'examen d'accès au centre
régional de formation professionnelle d'avocats organisé par
La Rochelle Université au titre de la session 2025**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques,
Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat,
Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle d'avocats,
Vu l'arrêté du 15 mai 2025 portant désignation des centres d'examen pour les épreuves d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats,

ARRÊTE

Article 1

Au titre de la session 2025, les épreuves d'admission de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, organisées par La Rochelle Université, auront lieu selon le calendrier suivant :

Exposé-Discussion (Grand Oral)	Lundi 17 novembre 2025 La Rochelle Université Faculté de Droit et de Sciences politiques 45 rue François de Vaux de Foletier 17024 La Rochelle
Oraux de langues	Mercredi 5 novembre 2025 La Rochelle Université Faculté de Droit et de Sciences politiques 45 rue François de Vaux de Foletier 17024 La Rochelle

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} septembre 2025.

Pour le président et par délégation
Le vice-président Formation et vie universitaire

Stéphane Manson



**Arrêté n° 2025-569 du 28 septembre 2025 portant
nomination aux fonctions de chargé de mission
« Liaison secondaire-supérieur » (Christine Motillon)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 14,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Considérant la nécessité d'accompagner l'action de la présidence et en particulier du vice-président FVU sur le lien entre l'Université et les établissements du secondaire,

ARRÊTE

Article 1

Madame Christine Motillon est nommée chargée de mission « Liaison secondaire-supérieur » auprès de la présidence.

Article 2

La fonction de chargé de mission « Liaison secondaire-supérieur » est rattachée à la vice-présidence « Formation et vie universitaire ».

Article 3

Cette fonction est bénévole. Les missions, les conditions d'exercice ainsi que les modalités de prise en charge ou de remboursement des frais professionnels sont précisées par une convention, établie conformément à la réglementation applicable aux collaborateurs bénévoles du service public.

Article 4

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} octobre 2025 et prend fin, au plus tard, au terme du mandat du président ou de la cessation de fonction de la chargée de mission.

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2025.

Le président

Gérard Blanchard



**Arrêté n° 2025-570 du 23 septembre 2025 portant
nomination aux fonctions de chargé de mission
« Accompagnement des stages à l'étranger »
(Martial Safar)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 14,
Vu la délibération n° 2023-07-10-4-1 du 10 juillet 2023 modifiée relative au dispositif indemnitaire applicable aux enseignants-chercheurs et aux enseignants : RIPEC C2 et PCA,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-125 du 6 février 2025 portant cessation de fonctions de chargé de mission auprès de la présidence (Martial Safar),
Considérant la nécessité d'accompagner l'action de la présidence et en particulier du vice-président « relations internationales » sur le volet de l'accompagnement des stages à l'étranger,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Martial Safar est nommé chargé de mission « Accompagnement des stages à l'étranger » auprès de la présidence.

Article 2

La fonction de chargé de mission « Accompagnement des stages à l'étranger » est rattachée à la vice-présidence « Relations internationales ».

Article 3

Cette fonction est assortie d'une valorisation RIPEC C2 de 12 HETD, non convertible en décharge de service.

Article 4

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025 et prend fin, au plus tard, au terme du mandat du président ou de la cessation de fonction du chargé de mission.

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 23 septembre 2025.

Le président

Gérard Blanchard